

PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

Direction Départementale des Territoires
Service Territoires et Développement
Missions Interministérielles

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Demande d'autorisation d'extension de bâtiments d'installations d'usinage sur le site de Carpète de la commune de Marmande par CREUZET AERONAUTIQUE

Il sera procédé à une enquête publique de 37 jours, **du 23 octobre au 28 novembre 2015 dates incluses**, sur la demande présentée par Monsieur Emmanuel USUREAU, directeur de l'établissement CREUZET AERONAUTIQUE, dont le siège social est situé 94 rue Robert Creuzet, CS 10002, 47213 Marmande Cedex, en vue d'être autorisé à continuer d'exploiter, étendre et réimplanter le site de Carpète sur la commune de Marmande (47200).

Cette enquête concerne donc les communes de MARMANDE, VIRAZEIL, ST PARDOUX DU BREUIL, BIRAC SUR TREC et FOURQUES SUR GARONNE.

Les pièces du dossier, l'avis de l'autorité administrative de l'État sur l'évaluation environnementale ainsi qu'un registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés dans les mairies de MARMANDE, VIRAZEIL, ST PARDOUX DU BREUIL, BIRAC SUR TREC et FOURQUES SUR GARONNE. pendant la durée de l'enquête, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture suivants :

BIRAC SUR TREC	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
FOURQUES SUR GARONNE	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h
MARMANDE	Du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et de 13h30 à 17h30 Le samedi de 9h à 12h
St PARDOUX DU BREUIL	Lundi de 13h à 18h Mardi de 8h à 13h Mercredi 8h à 12h et de 14h à 17h Jeudi de 8h à 12h Vendredi 8h à 12h et de 13h à 17h
VIRAZEIL	Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h

Les observations éventuelles seront consignées sur le registre ou adressées, par écrit, au commissaire enquêteur à la mairie de MARMANDE, siège de l'enquête publique.

L'avis d'enquête figurera également sur le site internet de la préfecture www.lot-et-garonne.gouv.fr avec un résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de danger du dossier et l'avis de l'autorité administrative de l'État sur l'évaluation environnementale.

Mme Sarah DREUIL, désignée en qualité de commissaire enquêteur, siégera à la mairie de MARMANDE où toutes les observations pourront lui être adressées :

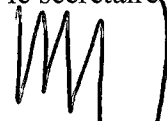
- Le vendredi 23 octobre de 13h30 à 16h30
- Le samedi 31 octobre de 9h à 12h
- Le mardi 10 novembre 14h à 17h
- Le vendredi 20 novembre de 13h30 à 16h30
- Le samedi 28 novembre de 9h à 12h

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête à la préfecture et dans les mairies de MARMANDE, VIRAZEIL, ST PARDOUX DU BREUIL, BIRAC SUR TREC et FOURQUES SUR GARONNE.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral d'autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Agen, le 02/10/15

Pour le préfet,
le secrétaire général



Jacques RANCHERE